

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
160 francs suisses
Fascicule mensuel:
20 francs suisses

104^e année – N° 2
Février 1991

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

CORRESPONDANCE

Lettre de Chine, par <i>Song Muwen</i>	45
Lettre de Yougoslavie, par <i>Ivan Henneberg</i>	56

CALENDRIER DES RÉUNIONS	62
-------------------------------	----

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

CHINE

Loi sur le droit d'auteur (du 7 septembre 1990)	Texte 3-01
---	------------

YOUGOSLAVIE

Loi modifiant la loi sur le droit d'auteur (du 24 avril 1986)	Texte 1-02
Loi modifiant la loi sur le droit d'auteur (du 11 avril 1990)	Texte 1-03

OMPI 1991

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Correspondance

Lettre de Chine

SONG MUWEN*

(Traduction de l'OMPI)

Lettre de Yougoslavie

Les nouvelles dispositions de la loi sur le droit d'auteur

Ivan HENNEBERG*

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1991

- 11-15 mars (Genève)**
- Comité des questions administratives et juridiques du PCT (deuxième partie de la quatrième session)**
- Le comité continuera d'examiner des propositions de modification du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), notamment en relation avec la procédure régie par le chapitre II du PCT.
- Invitations* : membres du comité (Etats parties au PCT et Office européen des brevets) et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.
- 25-27 mars (Université Stanford, Stanford (Californie))**
- Colloque mondial de l'OMPI sur les aspects de propriété intellectuelle de l'intelligence artificielle**
- Le colloque examinera les diverses catégories d'intelligence artificielle (l'expression "intelligence artificielle" est communément utilisée pour désigner les systèmes informatiques dotés de certaines capacités associées à l'intelligence humaine, telles que la perception, la compréhension, l'apprentissage, le raisonnement et la résolution de problèmes) et leurs principaux domaines d'application du point de vue de leurs incidences éventuelles en matière de propriété intellectuelle.
- Invitations* : le colloque sera ouvert au grand public, moyennant un droit d'inscription de 150 dollars E.-U., dont seront dispensés les participants désignés par les gouvernements et les organisations invitées, ainsi que les universitaires et étudiants désignés par l'Université Stanford.
- 8-11 avril (Genève)**
- Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels**
- Le comité étudiera les possibilités d'améliorer le système de dépôt international des dessins et modèles industriels selon l'Arrangement de La Haye.
- Invitations* : Etats membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.
- 15-18 avril (Genève)**
- Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (neuvième session)**
- Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis sa dernière session (avril 1989) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
- Invitations* : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
- 21-27 mai (Madrid)**
- Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (troisième session)**
- Le groupe de travail poursuivra l'étude d'un règlement d'exécution pour l'application du Protocole de Madrid.
- Invitations* : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.

- 3-28 juin (La Haye)** **Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets**
 La conférence diplomatique négociera et adoptera un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, Organisation africaine de la propriété intellectuelle et Organisation européenne des brevets et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 19-21 juin (Paris)** **Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion : Comité intergouvernemental (session ordinaire)** (convoqué en commun avec le BIT et l'Unesco)
 Le comité examinera l'état de la protection internationale des droits voisins en vertu de la Convention de Rome.
Invitations : Etats membres du Comité intergouvernemental et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 1^{er}-4 juillet (Genève)** **Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (quatorzième session)**
 Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (mai-juin 1989) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
- 8-12 juillet (Genève)** **Assemblée du PCT (session extraordinaire)**
 L'Assemblée tiendra une session extraordinaire pour adopter des modifications au règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets.
Invitations : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.
- 2-6 septembre (Genève)** **Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (troisième session)**
 Le comité continuera les préparatifs en vue d'un éventuel traité multilatéral.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI ou parties au Traité de Nairobi et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 23 septembre - 2 octobre (Genève)** **Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-deuxième série de réunions)**
 Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires. Lors des sessions de 1991, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1990 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1992-1993.
Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 11-18 novembre (Genève)** **Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (quatrième session)**
 Le groupe de travail poursuivra l'étude d'un règlement d'exécution pour l'application du Protocole de Madrid.
Invitations : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.
- 2-5 décembre (Genève)** **Comité d'experts sur la protection internationale des indications de provenance et des appellations d'origine (deuxième session)**
 Le comité examinera un avant-projet de traité sur la protection internationale des indications de provenance et des appellations d'origine.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1991

- 4-19 mars (Genève)** **Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, sans droit de vote, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'UPOV ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 18 mars (Genève)** **Comité consultatif (quarante-troisième session)**
 Le comité étudiera notamment la politique de l'UPOV dans ses relations avec les pays en développement.
Invitations : Etats membres de l'UPOV.
- 21 et 22 octobre (Genève)** **Comité administratif et juridique**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.
- 23 octobre (Genève)** **Comité consultatif (quarante-quatrième session)**
 Le comité préparera la vingt-cinquième session ordinaire du Conseil.
Invitations : Etats membres de l'UPOV.
- 24 et 25 octobre (Genève)** **Conseil (vingt-cinquième session ordinaire)**
 Le Conseil examinera les rapports sur les activités de l'UPOV en 1990 et durant la première partie de 1991 et approuvera le programme et budget pour la période biennale 1992-1993.
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1991

- 19-26 avril (mer Egée)** Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès
- 12-16 mai (Dunkeld, Royaume-Uni)** Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Commission juridique et de législation

